

LIVRET ACCUEIL

Bienvenue

Vous venez de vous inscrire à une session de formation proposée par le Laboratoire Départemental de la Gironde – LDA33 et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-après les informations nécessaires au bon déroulement de cette/ces journée(s).

- ❖ Présentation du LDA33
- ❖ L'offre de formation
- ❖ Les méthodes pédagogiques
- ❖ Les moyens techniques



Le LDA33 assure des prestations de service pour une catégorie de clients et d'usagers :

- Collectivité territoriales
- Direction Départementale de la Protection des Populations
- L'Agence Régionale de Santé
- Le service Régional de la Protection des végétaux
- Les groupements de Défense Sanitaire (bétail, ostréicole)
- Les éleveurs (professionnels ou particuliers), les vétérinaires, les agents sanitaires de l'élevage ou de la faune sauvage, les abattoirs
- Les agriculteurs, les viticulteurs, les arboriculteurs, les ostréiculteurs et les pépiniéristes
- Les particuliers

Pour favoriser la protection de la santé publique, le LDA33 développe des activités multiples :

- Contrôle sanitaire des installations de production d'eau chaude
- Contrôle sanitaire des denrées
- Contrôle des surfaces agro-alimentaires
- Contrôle de la qualité des eaux de consommation, de loisirs et conchyliques
- Diagnostic et surveillance des maladies animales transmissibles à l'homme
- Diagnostic et surveillance des maladies végétales
- Audit et formation
- Contrôle santé environnementale

La formation permet de fédérer l'ensemble du personnel autour de la nécessité de respecter certaines règles et pratiques professionnelles. Il est toujours plus facile de respecter une obligation quand on en a compris les raisons.

La formation est essentielle pour comprendre les règles d'hygiène et de sécurité en restauration collective et le de bien les dissocier des règles domestiques.

LA FORMATION

Les trois étapes

Prise de rendez-vous

Un entretien permet de définir les enjeux de la formation ainsi que les modalités de mises en œuvre.

Explications

Le formateur du LDA33 se déplace sur site ou vous accueille au Conseil Départemental de la Gironde et s'adapte à la disponibilité du personnel (1/2 journée ou journée).

Le matériel de formation (support, ordinateur, rétroprojecteur...) est fourni par le LDA33.

Pour des raisons de compréhension et de confort des apprenants, les sessions de formation sont limitées 12 personnes.

Le déroulé de la formation

Elle comporte trois parties :

- Partie théorique : approche de la réglementation, des lois, des normes
- Des exercices : mise en conditions, résolutions...
- L'accès au support
- Evaluation des acquis de la formation

A la fin de chaque formation une attestation de formation sera envoyée au commanditaire et le personnel présent doit remplir une feuille de présence. Le LDA33 adresse au responsable une synthèse de la formation

LES METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Nos formations sont construites en fonction des besoins spécifiques de votre structure.

Chaque formation comprend au moins :

- Une présentation power point et/ou film pédagogique
- Des apports théoriques puis une mise en applications (quizz, exercices...)
- Une synthèse et/ou une évaluation

Les apprenants sont au cœur de la formation, c'est avec leur participation et leur expérience que le formateur s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques professionnelles.

La veille réglementaire est permanente, permet au LDA33 de mettre régulièrement à jour les programmes et les contenus pédagogiques.

En fin de session, nous demandons aux apprenants de remplir un questionnaire de satisfaction sur l'ensemble de la formation.

Vous recevrez en fin de formation l'attestation de formation et la copie de la feuille d'émargement. La formation vous sera transmise en version informatique. Les formations du LDA33 peuvent se dérouler dans vos locaux ou au siège du Conseil Départemental de la Gironde, les horaires sont adaptés en fonction de vos possibilités.



Conseil Départemental de la Gironde
1 Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX CEDEX

Des lignes de transport en commun (bus & tram) permettent l'accès à l'immeuble du Département

Le règlement intérieur applicable aux stagiaires est celui du Conseil Départemental de la Gironde – 1, Esplanade Charles de Gaulle – 33074 BORDEAUX CEDEX – disponible sur simple demande



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES – LDA33

33 avenue du docteur Albert Schweitzer

33600 PESSAC

05.57.35.01.90 – lida33@gironde.fr

Le tarif des formations n'inclut ni la restauration ni l'hébergement